

La Tour-de-Peilz

Les partisans du sentier lacustre ont les autorités dans le viseur

Trois ans après le vote populaire, le chemin prévu le long des rives déchaîne toujours les passions

Raphaël Delessert

Près de trois ans après le verdict des urnes, pas l'ombre d'un croquis d'urbaniste et encore moins celle d'une pelleuse. En novembre 2010 à La Tour-de-Peilz, 55% des votants acceptaient pourtant la création d'un sentier de 2 km entre le Bain des Dames et la plage de la Maladaire. Avant le vote, la campagne avait été particulièrement âpre dans une ville de 11 000 habitants peu habituée à pareilles batailles politiques.

54,8

C'est le pourcentage des électeurs de La Tour-de-Peilz qui, en novembre 2010, avaient soutenu l'initiative communale «Pour un accès public aux rives du lac». La Municipalité, dans sa majorité, prônait son rejet.

Aujourd'hui, le sujet est toujours chaud. Il est même devenu brûlant après que le Conseil communal a balayé, l'automne dernier, la première étape du projet: un crédit d'étude de 702 000 francs présenté par la Municipalité. La décision a scandalisé les plus chauds partisans du chemin. Regroupés sous la bannière de l'association Rives du lac, ils ont immédiatement saisi le Conseil d'Etat. Dans leur collimateur, «l'évidente mauvaise volonté» de la Municipalité qui aurait artificiellement gonflé la facture, ainsi qu'une «collusion entre intérêts publics et privés».

Il y a quelques semaines, le Canton a refusé d'annuler la décision du Conseil communal et jugé qu'il n'y avait pas collusion d'intérêts. L'enjoint néanmoins aux autorités de la ville de passer la deuxième vitesse. Ci-contre, Lyonel Kaufmann, syndic socialiste de La Tour-de-Peilz, et Jacques Vallotton, conseiller communal socialiste et cheville ouvrière de Rives du lac, croisent le fer et évoquent les combats à venir.



Jacques Vallotton (à g.) et le syndic Lyonel Kaufmann à La Becque, point de départ du futur chemin piétonnier. PATRICK MARTIN

Jacques Vallotton, membre de Rives du lac

«Le climat dans la ville est délétère»

● **A quoi attribuez-vous le retard pris par ce projet?**

Les adversaires n'ont pas baissé les bras. Au contraire, des membres de la Municipalité, du Conseil communal, ou de l'administration de la Ville ont des intérêts directs à ce que ce chemin ne se fasse pas. S'il n'y a pas juridiquement de collusion, il reste des accointances manifestes avec les 60 propriétaires établis le long du tracé. Autre problème: c'est la première fois que, à La Tour-de-Peilz, le centre droit, toujours majoritaire jusqu'ici, doit céder du pouvoir à des initiateurs. Aujourd'hui, le climat dans la ville est délétère.

● **Vous accusez la Municipalité boëlange de faire traîner les choses.**

A l'évidence, elle est restée politiquement passive au lieu d'être proactive en faveur du projet. Dans sa détermination cet été, le Conseil d'Etat dit que les autorités

sont tenues de présenter un nouveau projet acceptable. Ce qui signifie que celui refusé par le Conseil communal en octobre 2012 était inacceptable!

● **Les opposants au sentier évoquent la facture du chantier et surtout celle des expropriations qui seront nécessaires.**

C'est un faux problème. La Tour-de-Peilz est une ville prospère avec une dette inférieure à 20 millions de francs. De nouveaux quartiers en construction amèneront en plus de nouveaux contribuables.

● **La bataille s'annonce longue, Quelles sont vos armes?**

C'est clair: les propriétaires concernés se battront jusqu'au bout. Mais l'association Rives du lac ne lâchera rien, d'autres recours et initiatives sont possibles. L'accès aux rives bénéficie de la légitimité et d'une tendance générale.

Lyonel Kaufmann, syndic

«Non, nous n'avons pas joué la montre»

● **L'association Rives du lac dénonce l'inactivité des autorités dans ce dossier.**

Non, nous ne sommes pas restés les bras croisés. La Municipalité a sollicité l'Etat et les services concernés quelques mois après le vote de 2010. D'autres séances ont eu lieu après le début de la nouvelle législature. C'est faux de dire que nous avons joué la montre.

● **Quelles sont les prochaines étapes?**

Une rencontre avec les services de l'Etat est prévue début octobre. Il s'agira de redéfinir le tracé en identifiant les zones problématiques en matière d'expropriations: notamment celles où le futur sentier passerait trop près des habitations des riverains. L'estimation du coût de ces expropriations constitue la pierre d'achoppement du projet et génère un débat sensible et passionné. Si on n'arrive pas à trouver des solutions pour faire passer le chemin plus

loin, ce sera difficile d'aller de l'avant.

● **Certains de vos collègues municipaux avaient manifesté leur hostilité au projet avant la votation populaire de 2010. Qu'en est-il aujourd'hui?**

Ils ont pris acte de la décision de la population. Formellement, il n'y a pas de divisions au sein de la Municipalité sur ce dossier, même si, à mon avis, certaines opinions n'ont pas évolué. On est dans un univers de croyances, de convictions et de valeurs. Et c'est tellement émotionnel.

● **A quelle échéance pourra-t-on fouler le sentier?**

Je ne vois pas de réalisation dans les trois ans à venir. L'essentiel consistera à valider le tracé du chemin sur le plan juridique. Je crois aux vertus du dialogue, même si aujourd'hui, il est difficile de mettre tout le monde autour d'une même table.

A Bex, les élus disent oui au futur collège

Le Conseil communal s'est prononcé, mercredi à la quasi-unanimité, en faveur de l'octroi d'un crédit de 22,6 millions pour la construction du complexe scolaire à la Servanne

Tous les signaux sont au vert pour la construction d'un nouveau complexe scolaire à la Servanne, qui doit ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2015. Un conseiller s'y est opposé, deux se sont abstenus, mais c'est donc à une écrasante majorité que le parlement bellerin a plébiscité le crédit de construction, d'un montant de 22,6 millions. Le collège coûtera en fait 24,4 millions puisque les élus avaient déjà octroyé un montant de 1,8 million pour étudier la faisabilité du projet.

Le Conseil communal a néanmoins raboté légèrement le crédit

300

C'est, en milliers de francs, l'économie réalisée sur le futur collège de Bex. La mise aux normes Minergie a été écartée mais le bâtiment sera relié au chauffage à distance communal

de construction, suivant les recommandations de la commission chargée de rapporter sur ce dossier. Exit la mise aux normes Minergie du bâtiment, qui devait coûter un demi-million. En revanche, les commissaires ont avalisé l'installation de chauffage à distance, devisée à 200 000 francs. L'économie finale est donc de 300 000 francs, soit 1,25% du montant total du complexe. La Commission des finances s'est, elle, opposée à ce que la Municipalité désinvestisse pour financer le collège. Il n'y aura pas de vente de parcelle communale ni de cessions de titres (3,6 millions dans les Forces Motrices des Avançons et 5 millions dans Holdigaz). Le Conseil communal l'a suivie. Bex aura les coudees un peu plus franches pour financer ce grand projet. Le Conseil d'Etat l'a en effet autorisé il y a quelques jours à dépasser son plafond d'endettement; le faisant passer de 57 à 67 millions. Directeur de l'Autorité de surveillance des finances communales, Fabrice Weber a confirmé hier cette information. Le Conseil communal avait accepté le principe de ce dépassement en juin. La dette actuelle est de 47 millions. Les travaux préparatoires du complexe scolaire de la Servanne vont débiter ces prochains jours. Le gros de la construction démarrera en janvier. **Christophe Boillat**

Cinéma Roadmovie s'arrête à Noville

Le cinéma itinérant Roadmovie s'arrêtera au Battoir de Noville le 7 octobre. Le film projeté (à 20 h) s'intitule *Cyanure*. C'est une production suisse et canadienne. Il a été réalisé par la Vaudoise Séverine Cornamusaz, qui parlera au public de son film et de son métier. Un ciné-bar sera ouvert dès 19 h 30. L'après-midi sera dédié aux écoliers qui assisteront à la projection, entrecoupée de discussions conduites par un animateur. Ils bénéficieront d'une sensibilisation aux métiers du cinéma et de l'animation. **C.B.**

La Dram' décrypte la Femme

Aigle La Dramatique d'Aigle se lance un défi de taille: décrypter la *Femme*, titre de sa nouvelle pièce. A découvrir demain et samedi à 20 h 30, et dimanche à 17 h, au Caveau de la Dram', rue de Jérusalem. Entrée: 18 fr. pour les adultes, 12 pour les enfants et étudiants. **D.G.**

De la philosophie pour les petits

Vevey La Bibliothèque médiathèque municipale propose des ateliers de philosophie pour les 6-15 ans. Animés par Sophie Barathieu, ils se dérouleront samedi dès 9 h 30. **C.B.O.**

Evionnaz (VS) Un automobiliste meurt sous le train

Un conducteur a perdu la vie, à la hauteur du hameau de la Balmaz, en Valais, mercredi vers 22 h 20. L'homme circulait sur la route cantonale en direction de Saint-Maurice. Pour une raison que l'enquête devra préciser, son véhicule a quitté la chaussée et fini sa course sur les rails. Malgré un freinage d'urgence, le Cisalpino qui venait de Venise n'a pas pu s'arrêter à temps, et a percuté la voiture accidentée. L'homme a été tué sur le coup. Aucun passager du convoi n'a été blessé. **D.G.**

Nomination



Laurence Schmidlin sera dès le 1er octobre à la tête du Cabinet cantonal des estampes du Musée Jenisch, à Vevey. Elle devient par ailleurs directrice adjointe de ce musée. Née en 1982, Laurence Schmidlin a notamment été conservatrice adjointe du Musée des beaux-arts du Locle. Avant cela, elle avait déjà œuvré au Cabinet des estampes, en tant que conservatrice suppléante. D.G.

Le chiffre

300

C'est en milliers de francs le crédit demandé par la Municipalité de Vevey au Conseil communal pour l'acquisition d'un nouveau véhicule multifonctions pour la Voirie, les parcs et jardins. Il doit remplacer l'ancien camion acquis d'occasion en 1996 et dont l'état est «inquiétant». Le nouveau véhicule – un Reform multi t 10 X – compte deux places, pèse 8,5 t et peut atteindre 45 km/h. Il est équipé, entre autres, de bennes amovibles, d'une grue, d'un lift de portage pour saieuse et d'une lame à neige. **C.B.**

Iaross en tournée

Saint-Maurice (VS)/Montreux Le groupe Iaross, dernier lauréat de la Médaille d'or de la chanson, sera en concert demain à 20 h 30 à la Bouche Qui Rit à Saint-Maurice (réservations: 024 485 17 67) et le lendemain à 19 h à l'Ancienne Poste de Montreux (réservations: 021 961 29 22). **P.G.**

Trio classique en concert à La Doges

La Tour-de-Peilz Le Trio Adler composé de Béatrice Villiger (soprano), Joachim Forlani (clarinetiste) et Kristina Rohn (piano) se produira dimanche à 17 h au Domaine de La Doges. Entrée: 30 francs. **C.B.O.**